

Garantie de facilité de change d'EDC

Listes de contrôle des processus de demande et d'indemnisation

Notre Garantie de facilité de change (FXG) est une garantie à hauteur de 100 %, irrévocable et inconditionnelle, qui remplace le nantissement que vous exigez pour le risque de règlement des contrats de change, ce qui vous aide à répondre aux besoins de votre client, sans grever sa marge de crédit opérationnelle.

Veillez contacter votre directeur de comptes d'EDC si vous avez des questions à ce sujet.

LISTE DE CONTRÔLE DU PROCESSUS DE DEMANDE

Nous aurons d'abord besoin des documents suivants avec le formulaire de demande FXG dûment rempli par votre client :

- un formulaire Profil du client et Consentement;
- un formulaire de Déclaration et indemnisation pour produits de cautionnements;
- un formulaire d'information complémentaire à l'appui d'une demande de soutien (au besoin);
- les états financiers de votre client, pour les trois derniers exercices.

Nous pouvons demander des documents additionnelles après l'évaluation des renseignements soumis dans la demande initiale.

LISTE DE CONTRÔLE DES DEMANDES D'INDEMNISATION

Nous aurons besoin des documents suivants lorsque vous soumettrez une demande d'indemnisation dans le cadre d'une garantie FXG :

- un formulaire de Demande de paiement dans le cadre d'une garantie FXG;
- une copie du ou des contrats de change (FX) que le client n'a pas honorés et une copie de sa convention de facilité de change indiquant les modalités;
- une copie des documents fixant la somme due à votre institution financière par le client dans le cadre de la facilité de change;
- une copie de tous les documents confirmant les sommes dus par le client à votre institution financière, y compris les dates auxquelles ces sommes sont dues, afin de se conformer à la section relative aux demandes de paiement dans les conditions générales FXG;
- une copie de la ou des listes de contrats de change à jour, avec les positions à la valeur du marché, et toute autre correspondance pertinente.

Veillez noter que nous pouvons demander des renseignements supplémentaires pendant notre examen de la demande de paiement.

» EDC PEUT VOUS AIDER

Pour en savoir plus et obtenir des formulaires, visitez-nous à guidelF.edc.ca, ou composez le **1-866-551-3607** si votre client a un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 M CAD, ou faites le **1-866-572-6447**, lorsque le chiffre d'affaires annuel dépasse ce montant.

This document is also available in English.